



Objet pas commande et facturé

Par **coline65**, le **17/02/2016** à **11:36**

J'ai commandé par courrier un objet et j'en reçois 2 et bien sûr les 2 facturés.
Je voudrais leur adresser un courrier en toute légalité.
Que faire et à quel article me reporter.
Merci beaucoup pour votre aide

Par **morobar**, le **17/02/2016** à **19:06**

bonsoir,
C'est le code civil qu'il faut citer.
Vous écrivez que vous n'avez pas commandé ce article, et le tenez à disposition de son propriétaire en le mettant en demeure d'en disposer sauf à payer des frais de gardiennage.
Et si vous voulez citer du texte, code civil 1315